

**METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU  
CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Budget Annexe Assainissement - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Travaux sur les stations d'épuration 2015/2019" et son affectation**

**Avis du Conseil de Territoire**

Dans le cadre du budget primitif 2020, il est proposé de réviser l'opération d'investissement « Travaux sur stations d'épuration 2015/2019 » de 1 100 000 euros HT afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Cette révision permet de couvrir la microprogrammation 2020. En effet, la validité de l'opération d'investissement est prolongée d'une année pour correspondre à la date de mise en place du nouveau SIF.

L'opération d'investissement 2015106500 relative aux travaux sur les stations d'épuration 2015/2019, d'un montant de 2 050 000 € HT, inscrite au budget annexe de l'assainissement, enregistrée dans l'autorisation de programme 151112AS du programme assainissement de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 100 000 € HT.

Cette révision porte le montant de l'opération d'investissement 2015106500 de 2 050 000 € HT à 3 150 000 € HT.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

# **RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE**

## **Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement**

■ Séance du 19 Décembre 2019

13593

### **■ Budget Annexe Assainissement - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Travaux sur les stations d'épuration 2015/2019" et de son affectation**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif 2020, il est proposé de réviser l'opération d'investissement « Travaux sur stations d'épuration 2015/2019 » de 1 100 000 euros HT afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Cette révision permet de couvrir la microprogrammation 2020. En effet, la validité de l'opération d'investissement est prolongée d'une année pour correspondre à la date de mise en place du nouveau SIF.

L'opération d'investissement 2015106500 relative aux travaux sur les stations d'épuration 2015/2019, d'un montant de 2 050 000 € HT, inscrite au budget annexe de l'assainissement, enregistrée dans l'autorisation de programme 151112AS du programme assainissement de la Métropole doit être révisée pour un montant de 1 100 000 € HT.

Cette révision porte le montant de l'opération d'investissement 2015106500 de 2 050 000 € HT à 3 150 000 € HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

- La délibération PEDD 026-710/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation des affectations d'opérations génériques nouvelles liées à l'épuration des eaux usées ;
- La délibération PEDD 034-717/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation de la création d'opérations d'investissement pour le secteur centre travaux sur la STEP 2015-2019 et sur le secteur périphérie travaux sur les STEP 2015-2019 ;
- La délibération PEDD 008-1633/15/CC du 21 décembre 2015 portant sur l'augmentation et l'affectation d'opérations existantes dans le cadre du budget assainissement 2016 ;
- La délibération DEA 016-1469/16/CM du 15 décembre 2016 portant sur l'ajustement des montants de plusieurs opérations d'investissement dans le cadre du budget primitif 2017 pour le Territoire Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 1 100 000€ HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant de 1 100 000€ HT de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2015106500 relative aux travaux sur les stations d'épuration 2015/2019 pour un montant de 1 100 000€ HT rattachée au programme 11 Assainissement, code AP 151112AS.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans budget annexe de l'Assainissement du Conseil de Territoire Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée, et établit comme suit :

CP mandatés au 31/12/2018 1 243 520,30 € HT  
 CP 2019 : 885 775 € HT  
 CP 2020 : 885 000 € HT  
 CP 2021 : 135 704,70 € HT

Pour enrôlement,  
 Le Vice-Président Délégué  
 Eau et Assainissement  
 GEMAPI

Roland GIBERTI